



Demande d'indemnisation kilométrique

Article D.1453-2-14 du code du travail - Arrêté du 25 octobre 2017
relatif aux modalités de remboursement et d'indemnisation liées à l'activité de défenseur syndical

Lieu de départ (préciser : domicile ou travail)	Date d'audience	Juridiction (préciser : CPH ou CA)	Adresse de la juridiction
	<input type="text"/>		

Je suis informé(e) des dispositions de l'article 441-7 du code pénal qui prévoit [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.»

J'atteste que pour l'ensemble des demandes de remboursement ci-dessus, je n'ai pu effectuer le déplacement en intégralité dans une ville dotée d'un service de transport régulier de voyageur et que le trajet parcouru est supérieur à 5 kilomètres.

Je reconnais avoir pris connaissance de la notice n° 52243#01 associée au présent formulaire : <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52243&cerfaFormulaire=15854>.

Fait à : _____ le

Signature du défenseur syndical